CONSEIL GENERAL DE BURTIGNY

Rapport de la commission de gestion sur le préavis municipal nr. 2/2021-2026

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La commission de gestion s'est réunie à la salle de municipalité le mercredi 30 septembre 2026 en présence de Madame Valérie Jeanrenaud, syndique et de Madame Maud Feignoux, municipale.

Lors de cette réunion, il s'agissait de traiter la demande en lien avec le préavis cité et portant sur la demande d'autorisation générale de statuer sur les acquisitions et l'aliénations d'immeubles, de droits de réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières ainsi que sur la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, l'acquisition de participations dans les société commerciales et l'adhésion à de telles entités pour la législature 2021-2026. A cette occasion, les membres de la municipalité présentes ont répondu à nos questions avec précision et nous ont apporté les éclaircissements nécessaires pour l'établissement du présent rapport.

S'agissant d'une autorisation conforme à l'art.4, alinéas 6 et 6 bis de la loi vaudoise sur les communes et au règlement du conseil général de Burtigny, art.12, alinéas 5 et 6, et compte tenu du fait que cette demande est conforme aux usages de début de législature, la commission de gestion recommande aux membres du conseil général de Burtigny

d'accepter le préavis nr. 2/2026-2031

tel qu'il est soumis.

Burtigny, le 10 octobre 2026

Pour la commission de gestion :

Carole Hauser Kämpf	Sylvain Hofer	Daniel Tüscher
C. Hauser	S. H.	D. T.